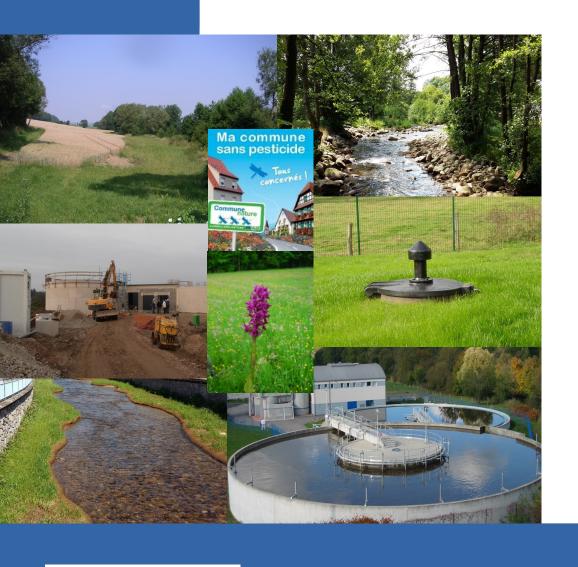
Directive Cadre sur l'Eau

Plan d'action opérationnel territorialisé (PAOT) 2022-2027

Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien

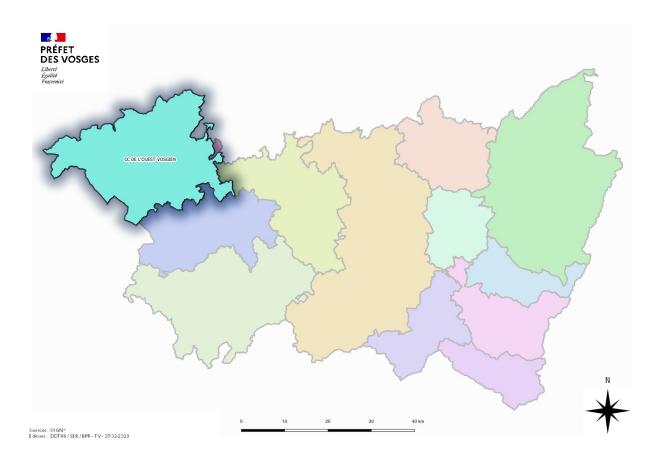




Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature du département des Vosges La directive cadre sur l'eau (DCE) du 23 octobre 2000 fixe des objectifs ambitieux concernant l'état des masses d'eau européennes (cours d'eau et eaux souterraines).

Sa déclinaison départementale est matérialisée par le PAOT, qui constitue la feuille de route partagée pour l'atteinte du bon état des eaux. Le PAOT recense une liste concrète et opérationnelle d'actions pour plusieurs thématiques (préservation des milieux aquatiques, assainissement, industries, agriculture, accès à l'eau potable), à mettre en œuvre dans la perspective de reconquête des milieux. Ces actions ont été identifiées pour la période 2022-2027 et feront l'objet d'une priorisation de l'intervention technique, financière et réglementaire de l'État et de ses opérateurs (agences de l'eau).

L'acquisition par les communautés de communes et d'agglomérations de nouvelles compétences en matière d'eau (GEMAPI / assainissement / eau potable) a amené les services de l'État à proposer une vue d'ensemble des actions PAOT à l'échelle des EPCI. Cette plaquette présente les différentes actions du PAOT 2022-2027 retenues pour la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien, et a pour objectif de faciliter l'appropriation et la mise en œuvre des actions par l'EPCI



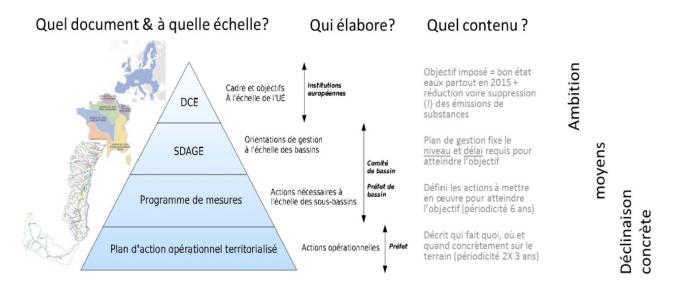
Un objectif européen : le bon état des masses d'eau

Il s'agit d'un objectif décrit et précisé dans la directive cadre sur l'eau (DCE) qui fixe des obligations de résultats à diverses échéances (de 2015 à 2027). Cette directive a été transposée en droit français le 21 avril 2004 (loi n° 2004-338) puis dans le Code de l'environnement (articles L. 212-1 et suivants).

Les principales orientations de la directive concernent la protection des ressources en eau, la prévention et réduction des pollutions, l'amélioration des écosystèmes aquatiques (faune, flore, milieu), ou encore la mise en place de plan de gestion des eaux. Le « bon état » des masses d'eau, objectif de la DCE, est défini :

- comme le bon état écologique (présence de biodiversité, morphologie du cours d'eau diversifiée, continuité écologique assurée...) ET le bon état chimique (taux conforme de substances dangereuses) pour les masses d'eau de surface (par exemple une rivière),
- comme le bon état chimique ET le bon état quantitatif pour les masses d'eau souterraines (par exemple une nappe phréatique).

Une déclinaison multiple jusqu'à l'échelle départementale



Un résultat : le PAOT 2022-2027, une liste d'actions opérationnelle

Le PAOT formalise les actions prioritaires identifiées par l'État et ses opérateurs (agences de l'eau), en vue d'améliorer l'état des masses d'eau. A ce titre, sa mise en œuvre fait l'objet d'une intervention prioritaire de l'État et des agences de l'eau. La mise en œuvre peut se faire action par action. Toutefois, l'inscription d'une action au PAOT, si elle constitue une condition nécessaire, n'est pas suffisante pour obtenir un financement des agences de l'eau, qui en apprécient l'opportunité au cas par cas. A l'inverse, la mise en œuvre du programme d'actions global dans le cadre des outils contractuels proposés par les agences (exemple du contrat de territoire « Eau et climat » de l'agence de l'eau Rhin-Meuse) permet, à travers une vision transversale de l'eau dans les territoires, de garantir d'une part la cohérence dans la réalisation du programme et d'autre part une visibilité financière programmatique pour les maîtres d'ouvrages, les aides de l'agence étant alors contractualisées pluriannuellement. Réaliser le programme du PAOT dans un cadre contractuel constitue un levier important d'aménagement durable du territoire.

La direction départementale des territoires des Vosges et les agences de l'eau se tiennent à votre disposition pour étudier tout projet de mise en œuvre du PAOT dans le cadre d'une démarche territoriale.

Enjeux du territoire : Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien

Population 2020 : 23958 hab

superficie: 731 km²

villes principales: Neufchâteau, Liffol-le-Grand,

Châtenois

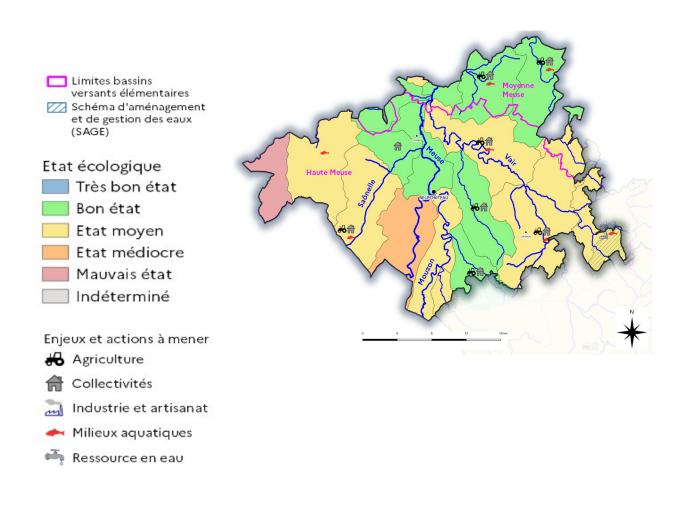
compétences : report à 2026 pour eau et

assainissement



Caractéristiques					
Nombre total de masses d'eau de rivière	16				
Linéaire total de masses d'eau de rivière (en km)	231				
Nombre total de masses d'eau de lacs (tous types)	0				
Nombre total de masses d'eau souterraine	8				

Principaux enjeux et actions à mener



Préservation de la ressource en eau

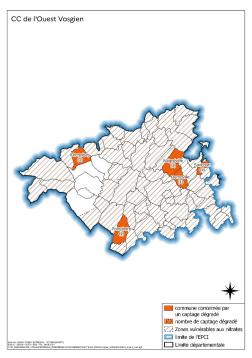
Enjeux de qualité

La quasi totalité des communes de la CCOV sont situées en zones vulnérables aux nitrates.

Cinq captages du territoire de la CCOV font l'objet d'un suivi particulier.

Le captage de Soncourt (source de la Morley) est classé (avec la commune voisine de Vicherey) au titre des captages dits « prioritaires , ainsi que le captage de Pompierre (source des Longues Raies).

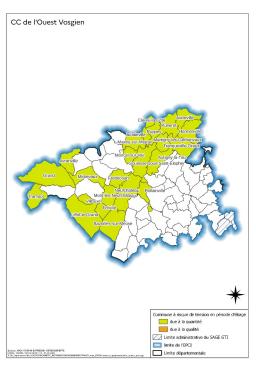
Les captages de Attignéville, Chermisey et Removille sont classés « sensibles » au SDAGE



Enjeux de disponibilité

Quelques communes de la CCOV sont situées dans le périmètre du SAGE GTI, dont l'approbation est prévue en 2023. Elles seront soumises aux dispositions du SAGE.

24 communes sont recensées par la MISEN comme étant en risque de tension quantitative récurrente. Le SIE de la Manoise étudie la faisabilité d'un nouveau forage dans les calcaires du Dogger, afin de sécuriser l'alimentation des communes adhérentes.



Assainissement

Les enjeux d'assainissement concernent les rejets domestiques et urbains (eaux non ou mal traitées, rejets diffus), mais également les rejets industriels (notamment ICPE, ayant un impact sur l'état chimique des cours d'eau) et un certain nombre de communes ne disposent pas d'un système d'assainissement performant ou adapté.

Un certain nombre de communes présente des non-conformités plus ou moins importantes de leurs systèmes d'assainissement collectif, qui doivent être corrigées.

Plusieurs communes de la CCOV sont concernées par des travaux de réhabilitation ou de création de systèmes d'assainissement collectif.

Milieux aquatiques

Le département des Vosges connaît depuis ces dernières années des épisodes de tension croissants vis-à-vis de la disponibilité de la ressource en eau que ce soit d'un point de vue qualitatif ou quantitatif. Dans ce contexte, la préservation des cours d'eau et des zones humides apparaît comme étant une des solutions pouvant favoriser la résilience des territoires face au dérèglement climatique et ses conséquences sur la raréfaction de la ressource et le déclin de biodiversité.

La CCOV est située sur le bassin hydrographique Rhin Meuse et le programme d'action s'articule autour du bassin versant de la Meuse et de ses affluents que sont notamment la Saonnelle et le Mouzon à l'Ouest et le Vair à l'Est. L'occupation des sols est dominée par les activités agricoles en plaine, les massifs forestiers sont quant à eux intimement liés aux reliefs. Les milieux aquatiques présentent un caractère assez contrasté avec des ruisseaux relativement préservés dans les zones forestières et des cours d'eau recalibrés et fortement aménagés dans les zones agricoles. Du fait de leur situation les cours d'eau sont peu dynamiques et présentent des débits relativement constants. C'est pourquoi de nombreux moulins se sont installés le long des milieux afin de valoriser la force motrice de l'eau. Les enjeux du territoire consistent donc à préserver les milieux en bon état écologique et à entreprendre des programmes d'actions visant à reconquérir le bon état écologique et physico-chimique des milieux dégradés.

Parmi les différentes mesures déclinées au sein du programme d'action, on retrouve notamment :

- L'identification, la restauration et la préservation des zones humides qu'elles soient remarquables ou ordinaires (études, travaux, acquisitions),
- L'équipement des ouvrages liés à la production hydroélectrique ou liés aux anciens moulins avec des dispositifs de montaison et de dévalaison piscicole, de rétablissement du transit sédimentaire et de respect des débits réservés,
- La neutralisation des obstacles à la continuité (remplacement d'ouvrages, contournements, effacements)
- L'engagement de programmes de restauration hydromorphologique des cours d'eau impliquant la prise en compte du fonctionnement des milieux dans leurs multiples dimensions (lit mineur, lit majeur, liens avec les nappes) et la préservation des écosystèmes associés tels les annexes hydrauliques, les champs d'expansion de crue ou encore les zones humides.

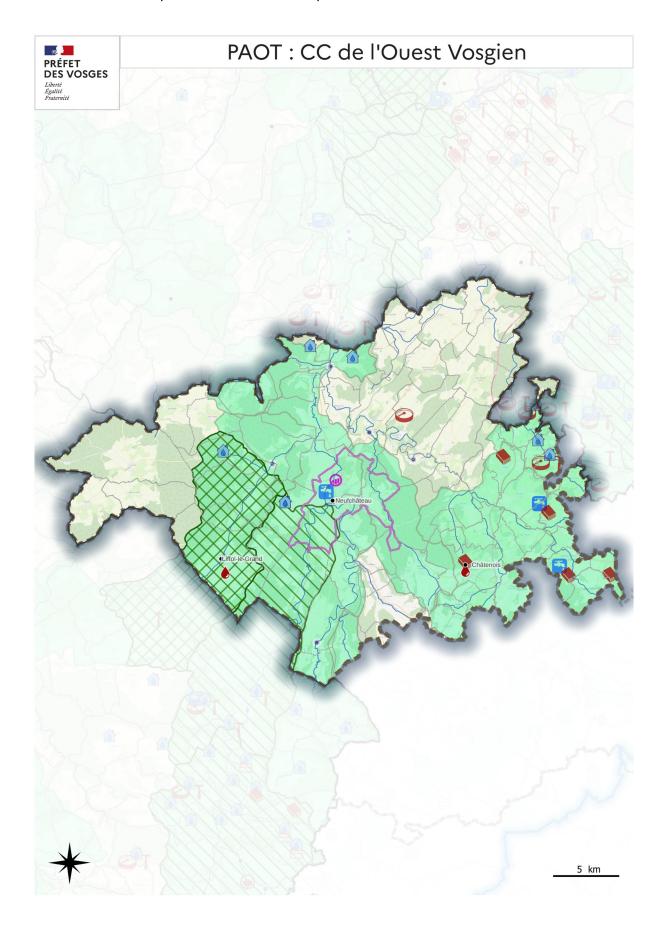
L'intégration de la multifonctionnalité des cours d'eau dans les projets d'aménagement et les programmes d'actions qui en découlent participera à la reconquête de la qualité biologique et physico-chimique des masses d'eau et contribuera à l'atteinte du bon état.

Les maîtres d'ouvrages identifiés dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme d'action sont notamment la communauté de communes et l'EPAMA dans le cadre de l'exercice de leurs compétences en matière de GEMAPI. Les services de l'État seront également mobilisés pour mettre en œuvre les procédures réglementaires visant à permettre le déploiement des programmes d'actions mais également pour engager des procédures administratives visant à restaurer la continuité écologique.

La préservation des milieux aquatiques nécessite un engagement politique, humain et financier s'inscrivant dans la durée afin que les services écologiques rendus par les milieux participent au développement durable du territoire et constitue un véritable capital naturel au service de l'intérêt général.

Présentation des actions

Les actions retenues pour le territoire sont présentées dans la carte ci-dessous





Légende des actions PAOT

MILIEUX AQUATIQUES

Renaturation et restauration des cours d'eau (bassin versant specifique)

 Actions sur les obstacles à l'écoulement pour rétablir la continuité des cours d'eau (localisation ROE)

Réduction de l'impact d'un plan d'eau sur une autre masse d'eau bassin versant specifique

Réhabilitation écologique des plans d'eau masse d'eau plan d'eau

Gestion des zones humides bassin versant specifique

Equilibre sédimentaire et profil en long des cours d'eau

(point central de la masse d'eau rivière)

masse d'eau rivière

ASSAINISSEMENT

Etudes globales ou schémas directeurs en assainissement (localisation commune)

Gestion des eaux pluviales (localisation commune principale)

Actions de réhabilitation ou de création d'un réseau d'assainissement (localisation commune)

Actions de reconstruction ou de création de STEU (localisation commune)

Equipement d'une STEU (localisation STEU)

Assainissement non collectif (localisation commune)

Stockage de boues de STEU (localisation STEU)

RESSOURCES



Economie eau (Particuliers et collectivités) (localisation commune)



Ressource complementaire (localisation commune)



Economie eau (Industries et artisanat) (localisation AIOT ou commune)

Economie eau (Agriculture)



point central de la masse d'eau rivière

masse d'eau riviere

POLLUTIONS DIFFUSES TOXIQUES



localisation STEU

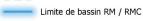


enveloppe des communes concernées par la STEU

LIMITES ADMINISTRATIVES



limite des epci



• communes > 1000 hab

limite du département

Détail des actions 2022-2027 - CCOV

Domaine	Maître d'ouvrage	Commune(s)	Titre de l'action	Nomenclature OSMOSE de l'action	Masse(s) d'eau	Service pilote
Agriculture		POMPIERRE	Elaborer un plan d'action AAC	AGR0503	B1G111;B1R486	AE - RHONE- MEDITERRANEE
Agriculture		REMOVILLE	Elaborer un plan d'action AAC - captage_prise d'eau dans LE VAIR (eau superficielle)	AGR0503	B1R494	AE - RHIN-MEUSE
Agriculture		SONCOURT	Elaborer un plan d'action AAC - captages du Haut Saintois	AGR0503	B1G111;B1R503	AE - RHIN-MEUSE
Agriculture	COMMUNE DE CHERMISEY - MAIRIE	CHERMISEY	Elaborer un plan d'action AAC	AGR0503	HR122A-F56-0400	AE - RHIN-MEUSE
Agriculture		ATTIGNEVILLE	Elaborer un plan d'action AAC	AGR0503	B1G111;B1R494	AE - RHIN-MEUSE
Assainissement	COMMUNE D AOUZE - MAIRIE	AOUZE	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'assainissement	ASS0101	B1R493	DDT - VOSGES
Assainissement	COMMUNE DE CHATENOIS - MAIRIE	CHATENOIS	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'assainissement	ASS0101	B1R493	DDT - VOSGES
Assainissement	CC de l'ouest Vosgien	DOMMARTIN-SUR- VRAINE	Réaliser une étude et un schéma directeur d'assainissement sur la masse d'eau VRAINE	ASS0101	B1R495	DDT - VOSGES
Assainissement	COMMUNE DE GIRONCOURT SUR VRAINE - MAIRIE	GIRONCOURT- SUR-VRAINE	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'assainissement	ASS0101	B1R495	DDT - VOSGES
Assainissement	COMMUNE DE MENIL EN XAINTOIS - MAIRIE	MENIL-EN- XAINTOIS	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'assainissement	ASS0101	B1R495	DDT - VOSGES
Assainissement	CC de l'ouest Vosgien	PLEUVEZAIN	Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées	ASS0301	B1R503	DDT - VOSGES
Assainissement	COMMUNE D'AROFFE - MAIRIE	AROFFE	Reconstruire ou créer une nouvelle STEP dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	ASS0401	B1R503	DDT - VOSGES
Assainissement	COMMUNE D'AUTIGNY LA TOUR - MAIRIE	AUTIGNY-LA-TOUR	Reconstruire ou créer une nouvelle STEP dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	ASS0401	B1R494	DDT - VOSGES
Assainissement	CC de l'ouest Vosgien	PLEUVEZAIN	Reconstruire ou créer une nouvelle STEP	ASS0401	B1R503	DDT - VOSGES
Assainissement		CHATENOIS, LONGCHAMP- SOUS-CHATENOIS, VIOCOURT, DARNEY-AUX- CHENES DARNEY-AUX-	Gestion intégrée des Eaux pluviales	ASS0201	B1R493	DDT - VOSGES
Assainissement	COMMUNE DE CHATENOIS - MAIRIE	DARNEY-AUX- CHENES, CHATENOIS, VIOCOURT, LONGCHAMP- SOUS-CHATENOIS	Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales impactant la masse d'eau VAIR 2	ASS0201	B1R493	DDT - VOSGES
Assainissement		LIFFOL-LE-GRAND	Gestion intégrée des Eaux pluviales	ASS0201	B1R491	DDT - VOSGES
Assainissement	CC de l'ouest Vosgien	LIFFOL-LE-GRAND	Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales impactant la masse d'eau SAONNELLE 1	ASS0201	B1R491	DDT - VOSGES
Assainissement	CC de l'ouest Vosgien	MIDREVAUX	Gestion intégrée des Eaux pluviales sur la masse d'eau SAONNELLE 1	ASS0201	B1R490	DDT - VOSGES
Assainissement	COMMUNE DE ROLLAINVILLE	NEUFCHATEAU	Surveillance des émissions de substances dangereuses de la STEU	ASS0701	B1R472	DDT - VOSGES

Domaine	Maître d'ouvrage	Commune(s)	Titre de l'action	Nomenclature OSMOSE de l'action	Masse(s) d'eau	Service pilote
Milieux aquatiques	CC de l'ouest Vosgien	AUTIGNY-LA- TOUR, CHATENOIS	Renaturation sur la masse d'eau Frezelle	MIA0203	B1R496	AE - RHIN-MEUSE
Milieux aquatiques	CC de l'ouest Vosgien	CHATENOIS	Restauration des cours d'eau – Inciter le Maitre d'ouvrage à recruter un Maitre d'œuvre	MIA0203	B1R493	AE - RHIN-MEUSE
Milieux aquatiques	CC de l'ouest Vosgien	GIRONCOURT- SUR-VRAINE	Renaturation sur la masse d'eau Vraine	MIA0203	B1R495	AE - RHIN-MEUSE
Milieux aquatiques	CC de l'ouest Vosgien	GREUX	Réaliser une opération classique de restauration sur le ruisseau des Roises	MIA0203	B1R497	AE - RHIN-MEUSE
Milieux aquatiques	ETS PUBLIC AMENAGEMEN MEUSE ET AFFLUENTS	NEUFCHATEAU	Renaturation des cours d'eau	MIA0203	B1R486	AE - RHIN-MEUSE
Milieux aquatiques	ETS PUBLIC AMENAGEMEN MEUSE ET AFFLUENTS	SIONNE	Renaturation des cours d'eau	MIA0203	B1R491	AE - RHIN-MEUSE
Milieux aquatiques	ETS PUBLIC AMENAGEMEN MEUSE ET AFFLUENTS	HARCHECHAMP	Continuité écologique _ROE3339_ Moulin d'Harchechamp	MIA0304	B1R494	AE - RHIN-MEUSE
Milieux aquatiques	ETS PUBLIC AMENAGEMEN MEUSE ET AFFLUENTS	MAXEY-SUR- MEUSE	Continuité écologique _ROE3322_ Moulin de Maxey	MIA0304	B1R494	AE - RHIN-MEUSE
Milieux aquatiques	ETS PUBLIC AMENAGEMEN MEUSE ET AFFLUENTS	POMPIERRE	Continuité écologique _ROE3373_ Moulin de Pompierre	MIA0304	B1R486	AE - RHIN-MEUSE
Milieux aquatiques	ETS PUBLIC AMENAGEMEN MEUSE ET AFFLUENTS	SIONNE	Continuité écologique _ROE3331_ Pisciculture de Sionne	MIA0304	B1R491	AE - RHIN-MEUSE
Milieux aquatiques	ETS PUBLIC AMENAGEMEN MEUSE ET AFFLUENTS	SOULOSSE-SOUS- SAINT-ELOPHE	Continuité écologique _ROE 3336_ Moulin Bontemps	MIA0304	B1R494	AE - RHIN-MEUSE
Milieux aquatiques	CC de l'ouest Vosgien		Renaturation sur la masse d'eau Saonnelle 1	MIA0203	B1R490	AE - RHIN-MEUSE
Ressource	COMMUNE DE GREUX - MAIRIE	GREUX	Amélioration du rendement du réseau de distribution d'eau	RES0202	B1R499;B1R497;B1 G113	AE - RHIN-MEUSE
Ressource		MAXEY-SUR- MEUSE	Amélioration du rendement du réseau de distribution d'eau	RES0202	B1R472;B1G113	AE - RHIN-MEUSE
Ressource		MIDREVAUX	Réduction des fuites du réseau d'eau potable / économie d'eau	RES0202	B1G113	AE - RHIN-MEUSE
Ressource	COMMUNE DE GEMAINGOUTTE - MAIRIE	MONT-LES- NEUFCHATEAU	Economie d'eau auprès des particuliers et des collectivités alimentés par la commune de GEMAINGOUTTE	RES0202	CR291	AE - RHIN-MEUSE
Ressource	COMMUNE DE MONT LES NEUFCHATEAU - MAIRIE	MONT-LES- NEUFCHATEAU	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers et des collectivités alimentés par la commune de MONT LES NEUFCHATEAU	RES0202	B1R471	AE - RHIN-MEUSE